

lettre n° 6 d'information JUIN 2009

edit'EAU



Depuis sa reconstitution partielle en septembre 2008, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est engagée activement dans une démarche d'ampleur : la révision du SAGE. Cette révision doit permettre une mise en conformité du SAGE avec la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et une mise en compatibilité avec le futur SDAGE avant fin 2011. Obligation réglementaire coûteuse en temps et en énergie, cette révision n'en demeure pas moins une opportunité pour ajuster le SAGE aux enjeux de notre territoire et renforcer son champ d'application.

A nouveau, les acteurs de l'eau seront donc mobilisés au cours des trois prochaines années pour construire collectivement la déclinaison de la politique de l'eau de notre territoire. La richesse des contributions et le partage des points de vue constituent en effet un gage de réussite pour la démarche.

Bien sûr, les réalisations et les expériences acquises depuis l'approbation du SAGE sont autant d'atouts pour entreprendre ce chantier d'envergure. Aussi, un bilan de circonstance dressé dans le cadre de la présente lettre nous rappelle le chemin parcouru depuis 2006.

Inscrite dans l'avenir, la révision du SAGE aura également pour ambition de préparer les échéances de demain en créant les conditions favorables à l'atteinte du bon état écologique des eaux.

Pour l'heure, à l'aube d'une rentrée bien occupée, je vous souhaite une agréable lecture de cette lettre n°6.

Jean DANIEL
Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Vienne



- Mise en oeuvre du SAGE : Bilan d'étape
- Révision du SAGE
- Gestion des zones humides
- Actualités sur le bassin

Mise en œuvre du SAGE : Bilan

Depuis l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne en juin 2006, de nombreuses actions ont été conduites, par les acteurs du bassin, en faveur de thématiques telles que la gestion quantitative de la ressource, la préservation des zones humides, la restauration morphologique des cours d'eau...

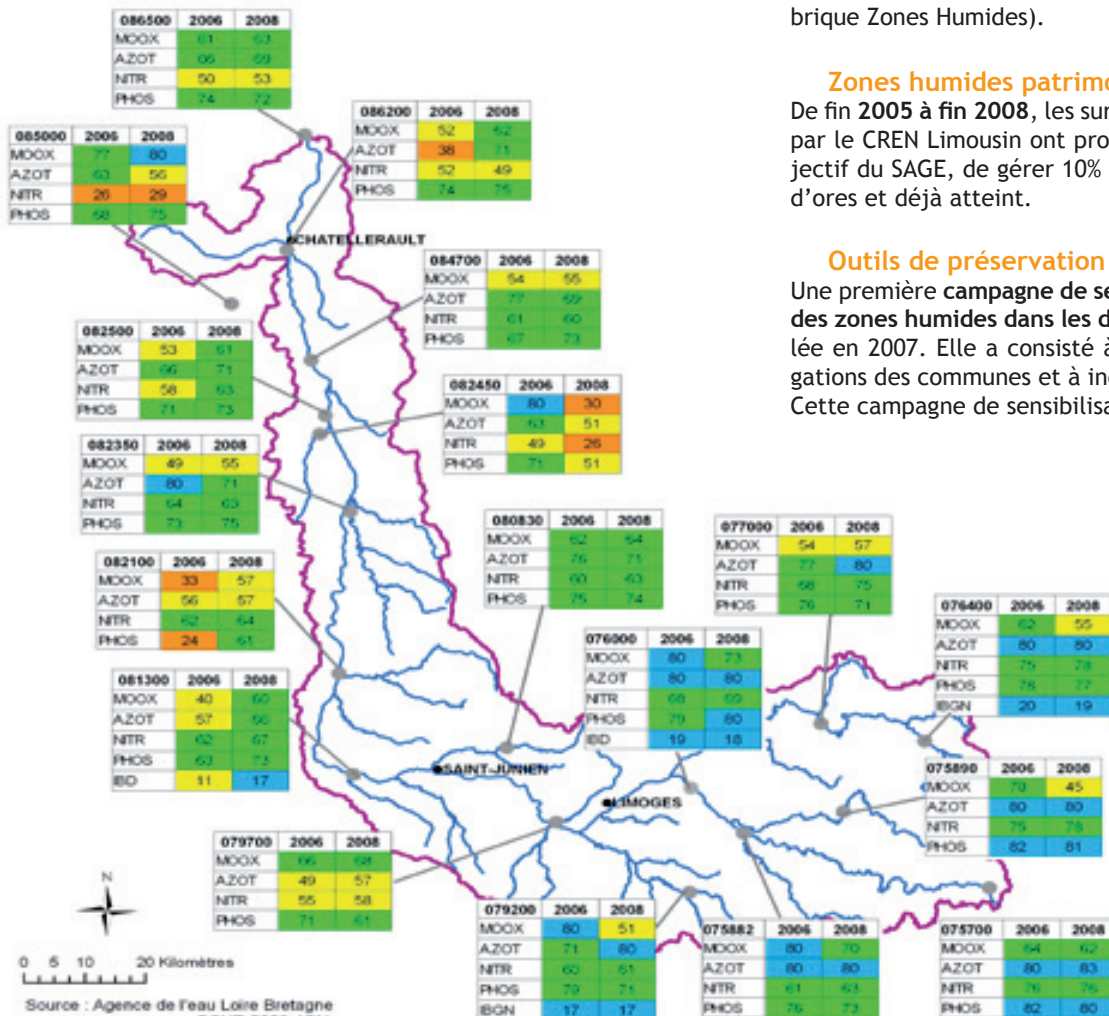
L'engagement de la révision du SAGE nous donne l'occasion de mettre en lumière la dynamique engagée sur le bassin en dressant un premier bilan enjeu par enjeu.

Les enjeux du SAGE Vienne et les réalisations

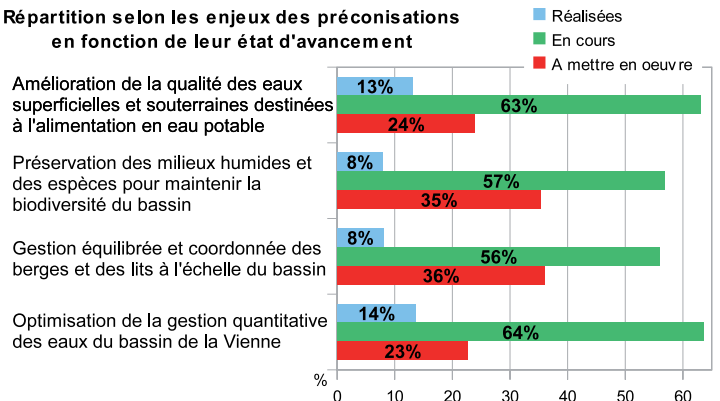
Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles destinées à l'alimentation en eau potable

Une évolution positive de la qualité de l'eau

De 2006 à 2008, les analyses révèlent une amélioration des paramètres Phosphore (PHOS), Indice Biologique Diotamées (IBD), Indice Poissons (IPR), Matières azotées (AZOT), tandis que les Nitrates (NTR) se stabilisent. Toutefois, un bémol doit être apporté à ce constat avec une augmentation des Matières Organiques Oxydables (MOOX) imputable principalement à la pollution domestique.



Répartition selon les enjeux des préconisations en fonction de leur état d'avancement



Perspectives d'amélioration :

- Le 4^e programme d'action en Zones Vulnérables, en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, va être mis en œuvre courant 2009.
- La mise en conformité complète vis à vis de la Directive « Eaux Résiduaires Urbaines » (ERU) et la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) devraient limiter les pollutions d'origine domestique.

Préservation des milieux humides et des espèces pour maintenir la biodiversité du bassin

Inventaire des zones à dominante humide

L'inventaire des zones à dominante humide (préconisation 85) a été réalisé en 2008 par la Région Limousin avec l'appui de l'Établissement Public du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) (Voir rubrique Zones Humides).

Zones humides patrimoniales gérées par le CREN

De fin 2005 à fin 2008, les surfaces de landes et tourbières gérées par le CREN Limousin ont progressé de 180 ha à 382,5 ha. L'objectif du SAGE, de gérer 10% des 3000 ha de tourbières, est donc d'ores et déjà atteint.

Outils de préservation :

Une première campagne de sensibilisation sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme s'est déroulée en 2007. Elle a consisté à effectuer des rappels sur les obligations des communes et à inciter la préservation de ces milieux. Cette campagne de sensibilisation va être renouvelée en 2009.

La préservation des zones humides se fait également à l'aide des Contrats de Restauration et d'Entretien des Zones Humides (CREZH). Par exemple, sur la Vienne moyenne le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne (SABVM) et la Communauté d'agglomération de Limoges préparent la mise en place d'un CREZH.



Espèces

- **Intervention sur les poissons migrateurs**
L'EPTB Vienne pilote un **groupe de travail sur la thématique migrateurs**. Ce groupe est composé de l'ONEMA, Edf, LOGRAMI, des Fédérations de pêche... Il s'emploie à évaluer le potentiel de la Vienne vis à vis des poissons migrateurs.

Suite à l'étude sur les ouvrages transversaux de 2007 (Préconisation 79), l'EPTB Vienne accompagne également les propriétaires de seuils les plus problématiques dans une démarche de recherche de solutions favorisant la continuité écologique.

Dans ce cadre, la construction de deux passes à poissons à Bon-neuil-Matours en 2009, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat RIVE Vienne, contribuera significativement à la progression des poissons migrateurs.

- **Plantes envahissantes**

L'EPTB Vienne a engagé une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de coordination de la gestion des plantes envahissantes à l'échelle du bassin de la Vienne afin d'harmoniser les actions mises en œuvre.



Le syndicat RIVE Vienne est par exemple intervenu, sur 12 650 m linéaires de berges en 2008, dont 4 650 m déjà traités en 2007 et 8 000 m sur de nouveaux secteurs.




Gestion équilibrée et coordonnée des berges et des lits à l'échelle du bassin

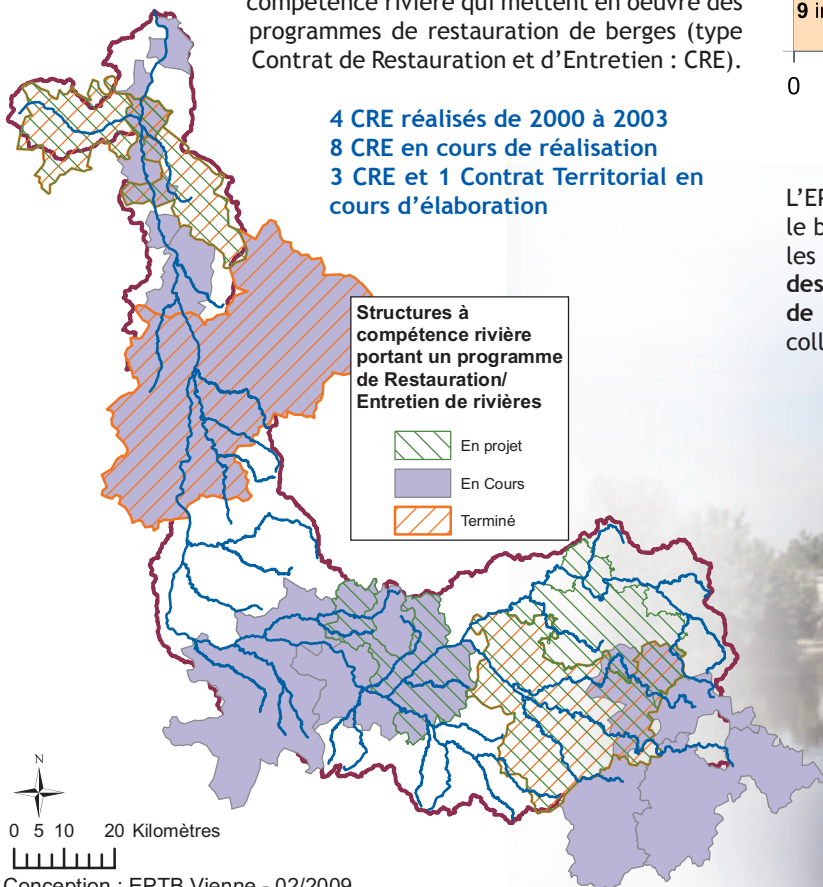
Entretien et restauration des berges

Les 3/4 du territoire du SAGE sont couverts par des structures à compétence rivière qui mettent en œuvre des programmes de restauration de berges (type Contrat de Restauration et d'Entretien : CRE).

4 CRE réalisés de 2000 à 2003
8 CRE en cours de réalisation
3 CRE et 1 Contrat Territorial en cours d'élaboration

Structures à compétence rivière portant un programme de Restauration/Entretien de rivières

-  En projet
-  En Cours
-  Terminé



Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin

Débits d'objectifs : nouvelles règles instaurées dans le cadre du SAGE

Des débits d'objectifs d'étiage, fixés par la CLE, sont désormais pris en référence pour prévenir et gérer les crises sur l'Environnement et l'Ozon.

Les collectivités doivent montrer l'exemple

En janvier 2009 un **guide sur les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics** a été réalisé et diffusé auprès des collectivités du bassin, afin de les inciter à une démarche d'économie d'eau.



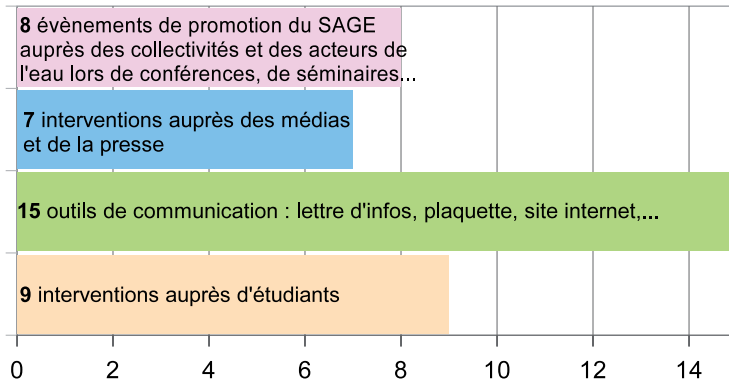
Gestion courante de la CLE

Avis de la CLE sur les dossiers réglementaires

Les services de l'État transmettent à la CLE les dossiers d'autorisation pour avis et les dossiers de déclaration pour information, afin qu'elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau sont compatibles ou rendues compatibles avec le SAGE Vienne. Depuis 2006, **72 dossiers d'autorisation** ont fait l'objet d'un avis.

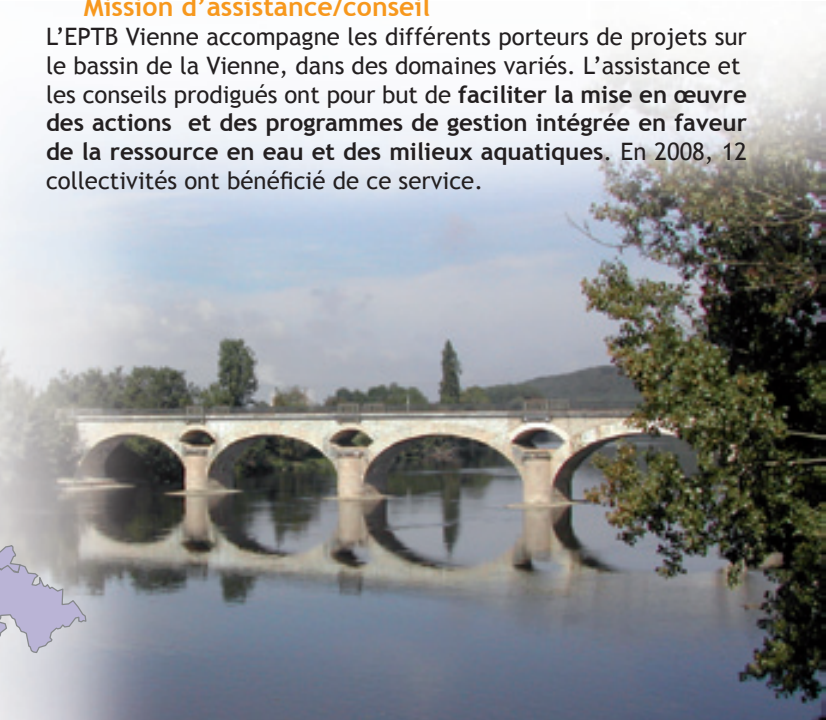
Actions de communication/sensibilisation/animation

Entre 2006 et 2008



Mission d'assistance/conseil

L'EPTB Vienne accompagne les différents porteurs de projets sur le bassin de la Vienne, dans des domaines variés. L'assistance et les conseils prodigués ont pour but de **faciliter la mise en œuvre des actions et des programmes de gestion intégrée en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. En 2008, 12 collectivités ont bénéficié de ce service.



Révision du SAGE



Afin d'assurer la cohérence avec les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne, une **mise en conformité du SAGE du bassin de la Vienne est requise avant le 31 décembre 2011**.

Cette mise en conformité doit aboutir à l'élaboration de deux documents constitutifs des SAGE : le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le **règlement**. Elle permet également de renforcer le pouvoir juridique du SAGE et de clarifier et mettre à jour ses documents constitutifs.

Procédure

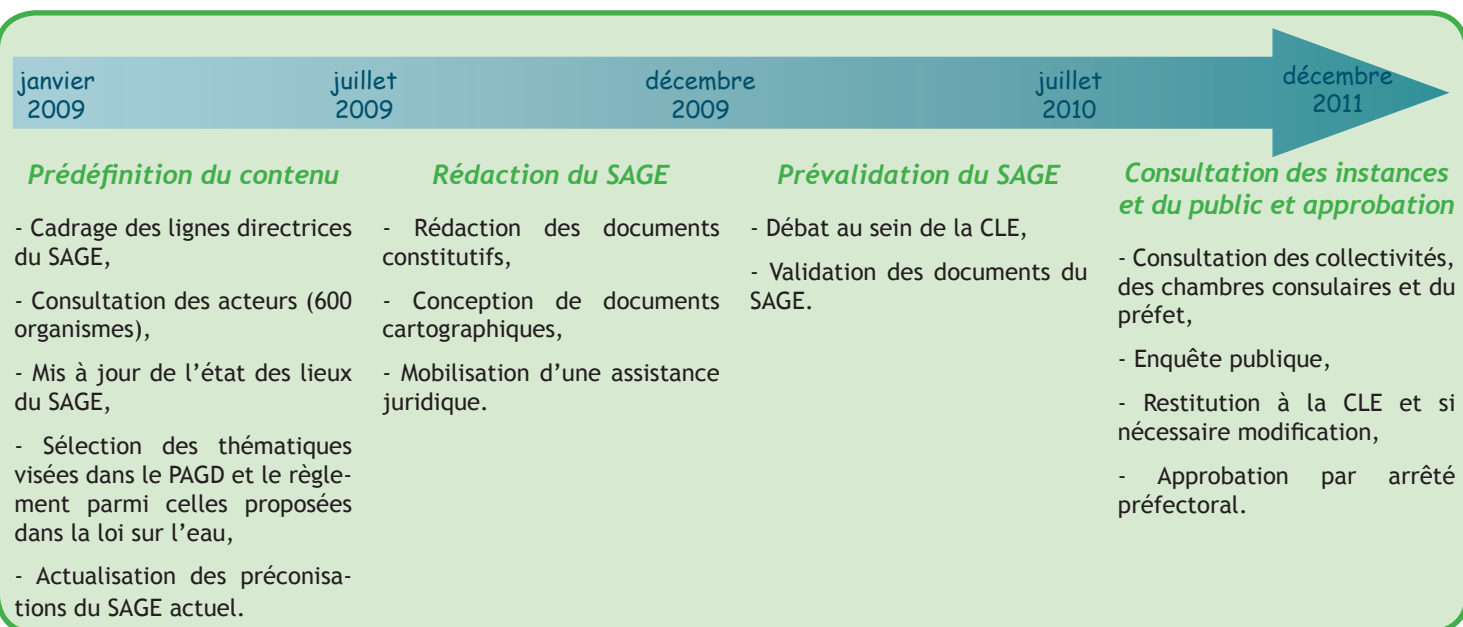
Le **PAGD**, qui s'apparente au SAGE actuel, définit les **priorités du territoire** en matière de politique de l'eau et des milieux aquatiques et fixe les **objectifs et dispositions** pour les atteindre.

Le **règlement** est quant à lui un élément **novateur**. Il consiste à édicter des **règles précises pour assurer les objectifs définis** dans le PAGD. Ces règles ou mesures sont **opposables non seulement à l'administration mais également aux tiers**. Le règlement apporte une réelle plus value au SAGE en permettant l'instauration de règles locales complémentaires à la réglementation en vigueur pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Réunie le 21 janvier 2009, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin de la Vienne a entériné une démarche visant à mettre en conformité le SAGE dans les délais impartis.



Réunion de la CLE le 21 janvier 2009



Bientôt un nouveau SDAGE...

Le SDAGE établit les orientations de la gestion de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne. Il est actuellement en cours de révision. Ainsi, le prochain SDAGE couvrira la période 2010-2015. Il sera adopté par le comité de bassin fin 2009.

Un programme de mesures est annexé au document principal. Ce programme de mesures constitue un guide pour les actions sur le territoire.



Gestion des Zones Humides

Inventaire des zones à dominantes humides

Rappel sur l'étude

Un inventaire et une caractérisation des zones à dominante humide a été réalisé, sur le territoire du SAGE, pour le compte de la Région Limousin et supervisé par l'EPTB Vienne. Cet inventaire, résultant d'une analyse de diverses données (topographie, géologie, pédologie...) et de photo-interprétation d'orthophotoplans, a permis de cartographier à l'échelle 1/25 000^{ème} des zones humides supérieures à 1000 m². L'inventaire a également identifié le type de zones humides recensées.

Cet inventaire révèle que :

- 9 % du territoire est recouvert par des zones à dominante humide ;
- le caractère humide est confirmé dans 92 % des cas ;
- le critère de « typologie » est en adéquation, dans 90 % des cas, avec d'autres inventaires de terrain réalisés sur le territoire.

Utilisation des données

Cet inventaire est d'une part, destiné aux collectivités notamment pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et pour les gestionnaires de zones humides et d'autre part, il est utilisé en interne pour définir les zonages spécifiques du SAGE (Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier, Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau).



Tourbière sur le Plateau de Millevaches

Cartographie dynamique en ligne

Afin de faciliter la consultation des données, une interface sur l'espace pro du site internet de l'EPTB Vienne (www.eptb-vienne.fr) est désormais en ligne. Elle permet une visualisation à l'échelle choisie de chacune des zones à dominante humide identifiées dans le périmètre du SAGE.

Zones Humides : les nouveautés de 2008...

Aménagement du territoire

L'arrêté du 24 juin et la circulaire du 25 juin 2008, précisent les critères de définition et de délimitation des zones humides (du point de vue pédologique, botanique...) afin de favoriser l'application des régimes de déclaration et d'autorisation. Ils rappellent également les modalités de délimitation des dispositifs territoriaux concernant les zones humides, comme les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau.

Les ZHIEP sont des zones humides présentant divers intérêts (écologiques ou paysagers ou cynégétiques ou touristiques,...) pouvant justifier la mise en œuvre d'un programme d'action concerté.

Les ZSGE sont des zones humides dont le rôle vis-à-vis de la ressource en eau (fonctions hydrologiques et biogéochimiques) peut susciter la mise en place de servitudes.

Par ailleurs, pour aider les collectivités et les privés dans leur démarche de protection des zones humides, la loi a prévu une exonération sur la taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) occupées par des zones humides. (Modalités précisées dans une circulaire du 31 juillet 2008)

Pratiques respectueuses de ces milieux

Un projet intitulé « Les milieux humides agricoles, perspectives et recherche de gestion durable » porté par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, est mis en œuvre sur le territoire du grand Limousin (partie nord ouest du Massif Central). Ce projet a pour objectif d'identifier et de promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des milieux humides.

Actu...

informations générales sur le bassin de la Vienne

Construction de 2 passes à poissons à Bonneuil-Matours

Avec l'équipement des seuils de Bonneuil-Matours (moulin de Bonneuil et moulin de Saint Mars) prévu pour l'été 2009 sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat RIVE de la Vienne, un linéaire d'environ 40 km supplémentaires sera réouvert aux poissons migrateurs. Ces 2 ouvrages seront équipés de passes à poissons à bassins successifs. Ces dernières permettront d'assurer le franchissement des espèces.



Travaux sur le seuil de St Mars

Par ailleurs l'EPTB Vienne a engagé une réflexion sur les migrateurs à l'échelle du bassin dans l'objectif :

- d'assurer la continuité au fil de l'eau,
- de favoriser la remontée des poissons migrateurs à l'aval des barrages de l'Isle Jourdain dans 5 ans.

Les espèces piscicoles ciblées sont la lamproie marine, l'alose, l'anguille et le saumon atlantique.

L'actualité du site internet

Sur le site internet de l'EPTB Vienne, une rubrique est consacrée au SAGE Vienne et notamment à sa révision. Un « espace pro » permet (via un code d'accès) aux acteurs de l'eau du bassin ainsi qu'aux membres de la CLE d'accéder à des données et documents spécifiques, comme l'inventaire des zones à dominantes humides.



Plantes envahissantes

L'EPTB Vienne travaille sur la mise en place d'une coordination des acteurs du bassin impliqués dans la problématique des espèces envahissantes afin d'optimiser les actions de lutte contre ces espèces. L'EPTB prévoit une articulation avec les dispositifs mis en place ou en projet sur le territoire. Il assurera un rôle d'animateur chargé de susciter la mobilisation et le suivi des opérateurs de terrain dans la collecte de données.

Inondations

Une étudiante a effectué un diagnostic de la gestion du risque d'inondations. Cette étude révèle que le risque d'inondations est relativement modéré sur le bassin. Néanmoins, 16 000 personnes et 1 127 activités sont potentiellement exposées aux inondations. Les submersions concernent prioritairement l'aval du bassin. Ce diagnostic révèle également la présence de lacunes dans la gestion du risque d'inondations, notamment en matière d'information du public. Des actions de conseil et de sensibilisation sont donc mises en place auprès des communes exposées.



Vienne en crue

Contrat territorial Vienne Amont

Une dizaine de Maîtres d'ouvrage sont engagés dans l'élaboration du Contrat Territorial Vienne Amont qui représente un territoire de plus de 2 400 km².



L'intérêt de ce contrat, coordonné par le PNR Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne, réside principalement dans la diversité des acteurs et des actions engagés dans un cadre commun et cohérent.

Le contrat est en phase d'élaboration, sa signature est prévue pour début 2010.



Balsamine sur les rives de la Gorre

Contact

Etablissement Public du Bassin de la Vienne
3, place du 11 novembre
87220 FEYTIAT
Tel : 05 55 06 39 42
epbv@epbv.fr
www.eptb-vienne.fr

La lettre du SAGE

Revue gratuite éditée par l'EPTB Vienne

Directeur de la Publication
Jean DANIEL
Président de la CLE du SAGE Vienne

Responsable de la rédaction et conception
EPTB Vienne

Crédits des illustrations
EPTB Vienne, PNR Millevaches,
CREN Limousin, Syndicat RIVE Vienne

Impression
Tirage : 1 200 exemplaires

juin 2009

Partenaires



Établissement public du ministre chargé du développement durable



Demain vous appartient !



Etablissement Public du Bassin de la Vienne